

**Groupe de Soutien de Genève pour la Protection et la Promotion  
des Droits Humains au Sahara occidental  
(ONGs-GSGPPDHSO)**

**Lettre ouverte au Secrétaire Général de l'ONU**

**Bir Lehlou / Genève, 5 novembre 2020**

Excellence,

Le Groupe de soutien des ONG de Genève pour la Protection et la Promotion des Droits de l'Homme au Sahara Occidental (251 organisations membres) a pris note de votre dernier rapport au Conseil de sécurité de l'ONU sur la "Situation au Sahara occidental"<sup>1</sup>.

A la lecture de ce document, l'impression générale qui se dégage est que le Royaume du Maroc met tout en œuvre pour développer le territoire et faciliter la solution du conflit, alors que le Front Polisario pose de nombreux problèmes empêchant l'achèvement d'un processus initié en 1963 par l'Assemblée générale avec l'adoption de la résolution 1956 qui reconnaît le Sahara occidental comme un territoire non autonome.

Cette approche, qui s'écarte dangereusement des principes du droit international en encourageant une attitude dénuée de bonne foi de la part d'une Puissance désireuse de satisfaire ses ambitions expansionnistes, que la Cour internationale de justice a jugées illégitimes, affecte fortement les décisions prises par les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui ont une fois de plus, à une grande majorité, entériné le "business as usual" au Sahara occidental (S/RES/2548).

Ici encore, le Groupe de Soutien des ONG de Genève pour la Protection et la Promotion des Droits de l'Homme au Sahara Occidental juge nécessaire de rappeler que :

- a) la reconnaissance du Sahara occidental comme territoire non autonome implique l'application de la résolution 1514 (XV) et en particulier "le principe d'autodétermination par l'expression libre et authentique de la volonté du peuple du territoire"<sup>2</sup> ;
- b) depuis le 27 février 1976, le Sahara occidental est le seul territoire non autonome qui n'a pas de puissance administrante internationalement reconnue, ce qui implique que les Nations unies ont la responsabilité première de la protection et de la promotion des droits fondamentaux du peuple de ce territoire et en particulier de son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance ;

---

<sup>1</sup> S/2020/938

<sup>2</sup> Western Sahara, Advisory Opinion, I.C.J. Reports 1975, p.12 (par. 162)

- c) suite à l'adoption de l'avis consultatif de 1975 par la Cour Internationale de Justice, aucun État, ni aucune organisation internationale n'a reconnu la souveraineté du Royaume du Maroc sur le Sahara occidental ; par conséquent, le seul statut qui peut être conféré à la présence du Royaume du Maroc au Sahara occidental depuis novembre 1975 est celui de Puissance occupante ;
- d) depuis que le Royaume du Maroc a illégalement envahi, occupé et ensuite annexé illégalement une grande partie du territoire non autonome du Sahara occidental, le Droit International Humanitaire s'applique pleinement dans le Territoire ;
- e) la Puissance occupante doit être tenue responsable des violations systématiques et graves des droits de l'homme et des abus, ainsi que des infractions graves au Droit International Humanitaire, y compris le recours systématique à la torture, la poursuite de la colonisation du territoire et le pillage illégal des ressources naturelles sahraouies ;
- f) les déclarations répétées des plus hauts représentants du Royaume du Maroc, y compris celles du Roi lui-même<sup>3</sup>, suggérant qu'aucune solution prévoyant l'indépendance du territoire ne peut être acceptée, remettent sérieusement en question la bonne foi de la Puissance occupante dans les négociations et expliquent pourquoi la MINURSO ne peut pas remplir sa mission première, à savoir l'organisation d'un référendum d'autodétermination pour le peuple sahraoui.

Depuis que le Front Polisario a accepté le Plan de Règlement à la fin des années '80, le peuple sahraoui a décidé de poursuivre la lutte pour son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance par des actions pacifiques.

**Le 8 novembre prochain, le peuple sahraoui célébrera le 10<sup>ème</sup> anniversaire du mouvement populaire pacifique de Gdeim Izik** auquel des milliers de Sahraouis ont participé et qui s'est tragiquement terminé par l'intervention violente des forces d'occupation marocaines. En conséquence, plusieurs défenseurs des droits de l'homme sahraouis purgent de lourdes peines de prison à la suite de procédures judiciaires notoirement inéquitables, basées uniquement sur des aveux extorqués sous la torture. Tous ces prisonniers d'opinion devraient être immédiatement libérés.

Alors que le Comité contre la torture a estimé que l'un d'entre eux, Ennaâma Asfari (condamné à 25 ans de prison), a été victime de torture et a demandé au Royaume du Maroc de lui accorder une indemnisation juste et adéquate, les autorités marocaines ont contesté la décision du Comité et n'ont pas encore mis en œuvre ses recommandations.

Ces jours-ci, un groupe de Sahraouis bloque la brèche illégale de Guerguerat pour protester contre le pillage illégal continu des ressources naturelles sahraouies.

Dans le Territoire Occupé, les défenseurs sahraouis des droits de l'homme, dont les membres de l'"Organe sahraoui contre l'occupation marocaine" (ISACOM) récemment créé, parmi lesquels Aminatou Haidar (prix Nobel alternatif de la paix 2019), sont confrontés au harcèlement et à la violence des forces de sécurité marocaines.

---

<sup>3</sup> Rapport du Secrétaire Général de l'ONU à l'Assemblée Générale de l'ONU (A/75/367), par. 10 : le Roi du Maroc, Mohammed VI, également déclaré que la proposition d'autonomie avancée par le Maroc en 2007 était « la seule voie possible pour parvenir à un règlement du conflit, dans le respect total de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale du Royaume ».

Le Groupe de travail sur la détention arbitraire est régulièrement saisi de plaintes déposées par des défenseurs des droits de l'homme sahraouis, des journalistes et des étudiants qui, selon ledit Groupe de travail, sont visés par les autorités marocaines en raison de leur activité publique en faveur de la mise en œuvre du droit inaliénable de leur peuple à l'autodétermination et à l'indépendance. Le Royaume du Maroc devrait être invité fermement à respecter et se conformer aux avis et décisions des différents mécanismes onusiens des droits de l'homme.

Alors que le Royaume du Maroc a ratifié la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées en mai 2013, il n'a pas encore présenté son premier rapport périodique. Des centaines de familles sahraouies attendent toujours de savoir ce que les corps de leurs chères sont devenus et pouvoir ainsi faire leur deuil.

Le Royaume du Maroc est le seul pays africain qui n'a pas ratifié la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

Votre Appel à l'Action pour les Droits de l'Homme, lancé en février dernier lors de l'ouverture de la 43<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, a été un souffle d'espoir pour de nombreuses victimes à travers le monde, y compris le peuple sahraoui : *"Les droits de l'homme concernent la dignité et la valeur de la personne humaine", "Les droits de l'homme sont notre outil ultime pour aider les sociétés à grandir dans la liberté"*.

Vous avez partagé avec tout le monde votre expérience personnelle ; celle d'un jeune homme qui a grandi sous une dictature et qui *"a vu la dictature opprimer non seulement ses propres citoyens, mais aussi les personnes sous le régime colonial en Afrique"*.

Excellence,

Aujourd'hui, le Sahara occidental est la dernière colonie d'Afrique. Une situation coloniale qui se poursuit grâce à une occupation illégale soutenue, d'une part, par une forte présence militaire et une sévère répression de la société civile sahraouie et, d'autre part, grâce à un parrainage politique de deux anciennes puissances coloniales : la France, ancienne puissance coloniale du Maroc, et l'Espagne, ancienne puissance coloniale du Sahara occidental.

Vous avez dit à juste titre que les droits de l'homme *"ne doivent jamais être un instrument de deux poids deux mesures"*. Vous avez souligné que votre *"appel à l'action s'adresse à la famille des Nations unies elle-même"*, qui doit *"mobiliser pleinement les diverses capacités des Nations Unies"*. Vous avez reconnu que *"les gens à travers le monde veulent savoir que nous sommes de leur côté"*.

Le peuple sahraoui a désespérément besoin de voir que les Nations Unies sont de son côté !

Excellence,

**Les 251 organisations soussignées vous invitent respectueusement, mais solennellement :**

**a) à vous exprimer, en identifiant à la fois les violations et les responsables de violations au Sahara Occidental occupé ;**

la présence d'un seul paragraphe dans votre rapport illustrant les graves violations systématiques des droits de l'homme et des normes du Droit International Humanitaire par la Puissance occupante est une insulte au peuple sahraoui et aux victimes en particulier ;

**b) à exercer pleinement votre autorité morale et hiérarchique au sein de la famille des Nations Unies, en demandant l'application des résolutions de l'Assemblée générale sur le "Soutien aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les institutions internationales associées aux Nations unies" ;**

en exprimant notre satisfaction d'entendre que vous allez renforcer la collaboration déjà étroite entre votre bureau et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, nous vous demandons instamment d'inviter le Haut-Commissariat aux droits de l'homme à renforcer la coopération avec le représentant légal du peuple du Sahara occidental, le Front Polisario, en proposant un programme de coopération technique et de renforcement des capacités ;

**c) à exercer pleinement la responsabilité des Nations Unies envers le peuple du Sahara occidental, réaffirmée dans la résolution de l'Assemblée générale sur la "Question du Sahara occidental" ;**

rappelant que le Sahara occidental est le seul Territoire non autonome qui n'a pas de Puissance administrante reconnue, nous attendons de vous que vous soumettiez un rapport annuel complet comprenant des statistiques et autres informations de nature technique relatives aux conditions économiques, sociales et éducatives au Sahara occidental, qui devrait également illustrer l'ampleur du pillage des ressources naturelles sahraouies par la Puissance occupante et les sociétés internationales ;

**d) à assumer votre responsabilité personnelle dans l'accomplissement du mandat principal de la MINURSO : l'organisation d'un référendum pour l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, qui doit pouvoir choisir librement entre l'intégration au Maroc et l'indépendance ;**

l'absence d'un Envoyé Personnel depuis plus d'un an maintenant ne fait que renforcer la position illégale de la Puissance occupante ;

rappelant le rôle décisif que le gouvernement que vous dirigez dans votre pays a joué dans le processus qui a conduit à l'organisation du référendum au Timor Leste, nous vous demandons instamment d'assumer personnellement le rôle de facilitateur entre le Royaume du Maroc et le Front Polisario.

Comme vous l'avez souligné en présentant l'Appel à l'Action pour les Droits de l'Homme, *"le succès doit être mesuré à l'aune d'un changement significatif dans la vie des gens"*.

Salutations respectueuses.

\*\*\*\*\*

**Contacts:**

Abba El Haissan –CONASADH  
+213-655366853 (whatsapp)  
[ujсахара@gmail.com](mailto:ujсахара@gmail.com)

Gianfranco Fattorini – AAJ  
+41-793265102 (whatsapp)  
[fgf.aaj@outlook.com](mailto:fgf.aaj@outlook.com)

## Signataires

Acción Solidaria Aragonesa (ASA), African Law Foundation (AFRILAW), Agrupación Chilena de Ex Presos políticos, Amigos por un Sahara Libre, ARCI Città Visibili, A.R.S.P.S. - Rio de Oro, Asociación Amal Centro Andalucía, Asociación Amal Nanclores, Asociación Amigos del Pueblo Saharaui del Campo de Gibraltar (FANDAS), Asociación Amigos del Pueblo Saharaui de Toledo, Asociación de Amigos y Amigas de la R.A.S.D. de Álava, Asociación de Amistad con el Pueblo Saharaui de Albacete, Asociación de Apoyo al Pueblo Saharaui de Jaén, Asociación ARDI HURRA, Asociación Asturiana de Solidaridad con el Pueblo Saharaui, Asociación Awlad Sahara Murcia, Asociación Baha Malaga, Asociación Banat Saguia y Wad Dahab, Asociación Canaria de Amistad con el Pueblo Saharaui (ACAPS), Asociación Chilena de Amistad con la República Árabe Saharaui Democrática, Asociación Colombiana de Amistad con el Pueblo Saharaui, Asociación de la Comunidad Saharaui en Argon (ACSA), Asociación Concordia Tenerife, Asociación Convsol Amurrio, Asociación Cultural Peruano Saharaui, Asociación de Discapacitados Saharaui, Asociación Doctora Beituha, Asociación Ecuatoriana de Amistad con el Pueblo Saharaui (AEAPS), Asociación Enour, **Asociación Española para el Derecho Internacional de los Derechos Humanos (AEDIDH)**, Asociación de Familiares de Presos y Desaparecidos Saharaui (AFAPREDESA), Asociación por la Justicia y los Derechos Humanos, Asociación de Médicos Saharaui en España, Asociación Mexicana de Amistad con la República Árabe Saharaui A.C. (AMARAS), Asociación Navarra de Amigos y Amigas de la R.A.S.D. (ANARASD), Asociación Navarra de Amigos y Amigas del Sahara (ANAS), Asociación Panameña Solidaria con la Causa saharai (APASOCASA), Asociación Pro Derechos Humanos de España (APDHE), Asociación Profesional de Abogados Saharaui en España (APRASE), Asociación por la Protección de los Presos Saharaui en las Cárceles Marroquí, Asociación Riojana de Amigos de la R.A.S.D., Asociación Sahara Euskadi Vitoria, Asociación Sahara Gasteiz Vitoria, Asociación Sahara Ihsan, Asociación Saharaui contra la Tortura, Asociación Saharaui de Control de los Recursos naturales y la Protección del Medio Ambiente, Asociación Saharaui para la Protección de los Derechos Humanos y los Recursos naturales, Asociación Saharaui para la Protección y Difusión del Patrimonio cultural Saharaui, Asociación de Saharaui en Alicante, Asociación de Saharaui en Ávila, Asociación de Saharaui en Bal, Asociación de Saharaui en Fuerteventura, Asociación de Saharaui en Grenada, Asociación de Saharaui en Jerez de la Frontera, Asociación de Saharaui en Lebrija, Asociación de Saharaui en Tenerife, Asociación de Saharaui en Valdepeñas, Asociación Sidemu Mojtar Estepona, Asociación Tawasol Llundio, Asociación Um Draiga de Zaragoza, Asociación Venezolana de Solidaridad con el Sáhara (ASOVESSA), Asociación de Víctimas de Minas (ASAVIM), Asociación de Zamur Valencia, Associação Amigos e Solidaridade ao Povo Saharaui (ASAHARA), Associació d'Amics del Poble Sahrauí de les Iles Balears, **Association Américaine de Juristes (AAJ)**, Association des Amis de la RASD (France), Association de la Communauté Sahraouie en France, Association pour la Conservation de l'Environnement, Association Culture Sahara, Association culturelle Sahraouie en France, Association des Femmes Sahraouies en France, Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique (AFASPA), Association of Humanitarian Lawyers, **Association Mauritanienne pour la Promotion du Droit, Association Mauritanienne pour la Transparence et le Développement – ATED**, Association for the Monitoring of Resources and for the Protection of the Environment in Western Sahara (AMRPENWS), **Association Nationale des Echanges, entre Jeunes (ANEJ)**, Association pour un Référendum libre et régulier au Sahara occidental, (ARSO), Association Sahara Matinba Bruxelles, Association Sahraouie des Victimes des Violations Graves des Droits de l'Homme Commises par l'Etat Marocain (ASVDH), Association des Sahraouis en Belgique, Association des Sahraouis de Bordeaux, Association des Sahraouis du Centre de la France, Association des Sahraouis de Les Mureaux, Association des Sahraouis de Mantes-la-Jolie, Association des Sahraouis de Montauban,

Association des Sahraouis de Perigueux, Association de Solidarité avec le Peuple Sahraoui (ASPS), Association de la Vie Maghrébine pour la Solidarité et le Développement (AVMSD), Associazione bambini senza confini, Associazione Jaima Sahrawi per una soluzione giusta e non violenta nel Sahara Occ., Associazione Nazionale di Solidarietà con il Popolo Saharai, Australia Western Sahara Association, Bentili Media Center, Bremer Informationszentrum für Menschenrechte und Entwicklung (biz), Bureau International pour le Respect des Droits Humains au Sahara occidental (BIRDHSO), Campaña Saharai para la sensibilización sobre el peligro de Minas (SCBL), Cantabria por el Sáhara, Central Unitaria de Trabajadores de Chile, Centro Brasileiro de Solidaridad con los Pueblos y Lucha por la Paz, CEBRAPAZ, Centro de Documentación en Derechos Humanos "Segundo Montes Mozo S.J." (CSMM), Centro Saharai por la Salvaguardia de la Memoria, Colectivo Saharai en Estepona, Colectivo Saharai en Gipuzkoa, Colectivo Saharai en Jaén, Colectivo Saharai en Lanzarote, Comisión Ecuémica de Derechos Humanos de Ecuador (CEDHU), Comisión General Justicia y Paz, Comisión Media Independientes, Comisión Nacional de los Derechos Humanos de la República Dominicana (CNDH-RD), Comisión Nacional Saharai por los Derechos Humanos (CONASADH), Comitato "Selma2.0"-odv, Comité d'Action et de Réflexion pour l'Avenir du Sahara Occidental, Comité de Amistad con el pueblo Saharai – Argentina, Comité de Apoyo por el Plano de Paz y la Protección de los Recursos Naturales en el Sáhara Occidental, Comité Belge de soutien au Peuple Sahraoui, Comité de Defensa del Derecho de Autodeterminación (CODAPSO), Comité de Familiares de los 15 Jóvenes Secuestrados, Comité de Familiares de Mártires y Desaparecidos, Comité de Familiares de los Presos Políticos Saharais, Comité de Jumelage et d'Echange Internationaux / Gonfreville l'Orcher, Comité de Protección de los Defensores Saharais – Freedom Sun, Comité de Protección de los Recursos Naturales, Comité Saharai de Defensa de Derechos Humanos (Glaïmim), Comité Saharai de Defensa de Derechos Humanos (Smara), Comité Saharai de Defensa de Derechos Humanos (Zag), Comité Saharai por el Monitoreo de los Derechos Humanos (Assa), Comité de Solidaridad Oscar Romero, Comité Suisse de soutien au Peuple Sahraoui, Comité de Víctimas de Agdz y Magouna, Comunidad Saharai en Aragón, Comunidad Saharai en Asturias, Comunidad Saharai en Balmaseda, Comunidad Saharai en Cantabria, Comunidad Saharai en Castilla y León, Comunidad Saharai en Castilla la Mancha, Comunidad Saharai en Catalunya, Comunidad Saharai en Cordoba, Comunidad Saharai en Jerez y Cadiz, Comunidad Saharai en La Rioja, Comunidad Saharai en Las Palmas, Comunidad Saharai en Madrid, Comunidad Saharai en Murcia, Comunidad Saharai en Navarra, Coordinadora Estatal de Asociaciones Solidarias con el Sáhara (CEAS – Sáhara), Coordinadora de Gdeim Izik para un Movimiento Pacífico, Coordinadora de los Graduados Saharais Desempleados, Coordinadora d'Organizacions No-Governamentals de Cooperació al Desenvolupament (CONGDIB), Coordinadora de las ONGs en Aaiún, Coordinadora Saharai de Derechos Humanos de Tantan, Der Elefant e.V., Diaspora Saharai en Bizkaia Disabi, Emmaus Åland, Emmaus Stockholm, Equipe Média, European Association of Lawyers for Democracy and World Human Rights (ELDH), Federació ACAPS de Catalunya, Federació d'Associacions de Solidaritat amb el Poble Sahrauí del País Valencià, Federación Andaluza de Asociaciones Solidarias con el Sahara (FANDAS), Federación de Asociaciones de Amigos del Pueblo Saharai de Extremadura (FEDESAEX), Federación de la Comunidad de Madrid de Asociaciones Solidarias con el Sahara (FEMAS Sahara), Federación Deportistas Saharais en España, Federación Estatal de Instituciones Solidarias con el Pueblo Saharai (FEDISSAH), Fédération sportive des Sahraouis en France, Fondation Frantz Fanon, Forum Futuro de la Mujer Saharai, Freiheit für die Westsahara e.V., Fundación Constituyente XXI, Fundación Mundubat, Fundación Sahara Libre-Venezuela, Fundación Sahara occidental, **Fundación Latinoamericana por los Derechos Humanos y el Desarrollo Social (Fundalatin)**, Giuristi Democratici, Global Aktion - People & Planet before profit, Groupe Non Violence Active (NOVA SAHARA OCCIDENTAL), Grupo por la renuncia

de la Nacionalidad Marroquí, **Habitat International Coalition**, Housing and Land Rights Network, Human & Environment e.V., Ibsar Al Khair Association for the Disabled in Western Sahara, **Indian Council of South America (CISA)**, **International Association of Democratic Lawyers (IADL)**, **International Educational Development, Inc.**, **International Fellowship of Reconciliation (IFOR)**, International Platform of Jurists for East Timor, **Liberation**, Liga de Abogacia Saharaui en España, Liga de Defensa de los Presos Políticos Saharaui, Liga de Estudiantes Saharaui en España, Liga de Medicos Saharaui en España, Liga de Mujeres Saharaui en España, Liga Nacional dos Direitos Humanos, Liga de Periodistas Saharaui en España, Liga Saharaui de defensa de Derechos Humanos y Protección de RW-Bojador, Ligue des Jeunes et des Etudiants Sahraouis en France, Ligue pour la Protection des Prisonniers Sahraouis dans les prisons marocaines (LPPS), **Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP)**, National Television Team, Nigerian Movement for the Liberation of Western Sahara, Norwegian Support Committee for Western Sahara, Observatoire des Médias Saharaouis pour documenter les violations des droits de l'homme, Observatorio Aragonés para el Sáhara Occidental, Observatorio Asturiano de Derechos Humanos para el Sáhara Occidental (OAPSO), Observatorio Saharaui por el Niño y la Mujer, Observatorio Saharaui de Protección del Niño, Observatorio Saharaui de Recursos Naturales, 1514 Oltre il muro, Organización Contra la Tortura en Dakhla, Organización Saharaui por la Defensa de las libertades y la dignidad, Pallasos en Rebeldía y Festiclown, **Paz y Cooperación**, Plataforma de Organizaciones Chile Mejor Sin TLC, Por un Sahara Libre, Proyecto Audiovisual: La Saharaui Colombiana, **Right Livelihood Foundation**, Saharaui Unterstützungsverein Wien, Saharawi Advocacy Campaign, Saharawi Association for Persons with Disabilities in Western Sahara, Saharawi Association in the USA (SAUSA), Saharawi Campaign against the Plunder (SCAP), Saharawi Center for Media and Communication, Saharawi Media Team, Saharawi Voice, Sahrawis förening i Sverige, Salma e.V., Sandblast Arts, Schweizerisches Unterstützungskomitee für die Sahraouis Bern, Sindacato Español Comisiones Obreas (CCOO), Solidariedade Galega col Pobo Saharaui (SOGAPS), Stichting Zelfbeschikking West-Sahara, Tayuch Amurio, The Icelandic Western Sahara Association, The Norwegian organization for justice and development, The Swedish Western Sahara Committee, TIRIS - Associazione di Solidarietà con il Popolo Saharawi, Unión de Asociaciones Solidarias con el Sáhara de Castilla y León, Union des Ingénieurs Sahraouis, Unión de Juristas Saharaui (UJS), Unión Nacional de Abogados Saharaui, Unión Nacional de Estudiantes de Saguia El Hamra y Rio de Oro (UESARIO), Unión Nacional de la Juventud de Saguia El Hamra y Rio de Oro (UJSARIO), Unión Nacional de Mujeres Saharaui (UNMS), Unión Nacional de Trabajadores de Saguia El Hamra y Rio de Oro (UGTSARIO), Unión de Periodistas y Escritores Saharaui (UPES), US Western Sahara Foundation, VZW de Vereniging van de Sahrawi Gemeenschap in Belgie, Werken Rojo - Medio de comunicación digital, Western Sahara Resource Watch España (WSRW España), Western Sahara Times, **World Barua Organization (WBO)**, **World Peace Council**.

**ONGs dotées du statut ECOSOC à l'ONU**